

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BIDAUD

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	23	6	5	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, GORGE Christine, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GAGNAIRE Gilles, , LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à MARQUES Evelyne - BESNIER Michelle à LENOBLE Monique - BOUR Coline à SIMON Philippe – LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – SUDRON Frédéric à CHABANAT Christine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COLIN Juliana, COUPET Georges, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEVET Elise, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

FINANCES

Délibération n° C39-2025 : Avenant à la convention de ramassage des encombrants Monde allant vers

L'Association Le Monde Allant Vers collecte et valorise les encombrants ménagers sur les 12 communes de notre territoire. En échange, elle reçoit de la Communauté de communes des Portes de Vassivière une rémunération calculée sur l'activité réelle de collecte effectuée, en fonction du kilométrage parcouru par les véhicules de l'association dans le cadre de la collecte des encombrants et du temps de travail nécessaire à cette collecte.

Monsieur BIDAUD, Vice-Président, indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Le Monde Allant Vers sollicite, à compter de 2025, une modification tarifaire de la convention en date du 8 février 2005 comme suit :

- 27 € par heure travaillée au lieu de 26.50 € actuellement ;
- 1.90 € coût kilométrique poids lourd ;
- 0.65 € par kilomètre parcouru pour le fourgon.

La fréquence des passages reste inchangée à savoir 4 passages par an et par commune avec un minimum d'1m3 et un maximum de 3m3 par passage et par foyer.

Il vous est proposé de :

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter de la publication de la présente délibération;
- **AUTORISER M. le Président** à signer l'avenant n°13 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Les élus communautaires décident, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour :

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter de la publication de la présente délibération;
- **AUTORISER M. le Président** à signer l'avenant n°13 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28 mars 2025
Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : **08 AVR. 2025**
Publié le : **08 AVR. 2025**

 **Communauté de Communes**
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS